

SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DÉCLARATION DES INITIÉS (SEDI) – RÈGLE DE DÉPÔT DU SUPPLÉMENT DE PROFIL D'ÉMETTEUR - AVIS 55-311 DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES

Référence : Bulletin hebdomadaire : 2003-05-09, Vol. XXXIV n° 18

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) publient le présent avis aux termes de la nouvelle partie 9 de la Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et de ses modifications. SEDI remplace le processus de dépôt des déclarations d'initiés en format papier. Le présent avis vise à informer les émetteurs ayant qualité d'émetteurs SEDI avant le 30 mai 2003 qu'ils sont tenus de déposer leur supplément de profil d'émetteur par voie électronique à partir du site Web SEDI (www.sedi.ca) au plus tard à cette date. On entend par émetteurs SEDI les émetteurs assujettis, à l'exception des organismes de placement collectif, qui sont tenus de déposer des documents d'information par voie électronique au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) – soit pratiquement toutes les sociétés ouvertes canadiennes.

Lancé le 29 octobre 2001, SEDI a dû être désactivé le 31 janvier 2002 en raison de difficultés techniques. Or, à cause de ces problèmes, l'information qui y a été déposée et recueillie durant cette période n'est pas disponible. Ainsi, les émetteurs qui s'y sont inscrits à titre d'utilisateurs de SEDI et qui y ont déposé leur supplément de profil au cours de cette période devront répéter la démarche d'ici le 30 mai 2003. Nous regrettons les désagréments que cela leur a causés (ou à leurs agents).

Les émetteurs SEDI peuvent donc s'inscrire et commencer à déposer de l'information dans le système dès maintenant. Ils doivent déposer un supplément de profil exact et complet (par l'intermédiaire de leur représentant ou d'un agent) au plus tard le 30 mai 2003 pour permettre aux initiés d'y déposer, à compter du 9 juin 2003, des déclarations exactes dans les délais prescrits. Les émetteurs qui acquièrent la qualité d'émetteurs SEDI le 30 mai 2003 ou par la suite seront tenus de déposer leur supplément de profil dans les trois jours ouvrables suivants.

Le lecteur est invité à consulter l'Avis 55-309 du personnel des ACVM, Lancement du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et autres questions relatives aux déclarations d'initiés, qui fournit notamment de plus amples renseignements sur le lancement de SEDI, y compris les règles de dépôt visant les émetteurs SEDI et les initiés.

Questions

Pour toute question, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Commission des valeurs mobilières du Québec

Sylvie Lalonde

Conseillère en réglementation

Téléphone : (514) 940-2199, poste 4555

Courriel : sylvie.lalonde@cvmq.com

Élyse Turgeon

conseillère juridique

Téléphone : (514) 940-2199, poste 4523

Courriel: elyse.turgeon@cvmq.com

Alberta Securities Commission

Agnes Lau

Deputy Director

Capital Markets

Téléphone : (403) 297-8049

Courriel : agnes.lau@seccom.ab.ca

Kathy Blevins

Legal Counsel

Téléphone : (403) 297-3308

Courriel : kathleen.blevins@seccom.ab.ca

British Columbia Securities Commission

Andrew Richardson

Manager

Finance and Corporate Analysis

Téléphone : : (604) 899-6730 ou 1 800 373-6393 (Colombie-Britannique et

Alberta) Courriel : arichardson@bcsc.bc.ca

Pamela Egger
Senior Legal Counsel
Corporate Finance
Téléphone : : (604) 899-6867 ou 1 800 373-6393 (Colombie-Britannique et Alberta)
Courriel : pegger@bcsc.bc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Cynthia Rogers
Senior Legal Counsel
Corporate Finance
Téléphone : : (416) 593-8261
Courriel : crogers@osc.gov.on.ca

Kelly Gorman
Senior Accountant
Téléphone : : (416) 593-8251
Courriel : kgorman@osc.gov.on.ca

Winnie Sanjoto
Legal Counsel
Corporate Finance
Téléphone : : (416) 593-8119
Courriel : wsanjoto@osc.gov.on.ca

Le 9 mai 2003